

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 15 juin 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 13, 14 et 15 juin 2016**

**2016 DASCO 109** Association Internationale des Villes Educatrices - Renouvellement d'adhésion et cotisation (2.750 euros).

**Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris à l'Association Internationale des Villes Educatrices (AIVE) et le versement de la cotisation correspondante ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder au renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris à l'Association Internationale des Villes Educatrices et au versement de la cotisation correspondante.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 2.750 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2016, chapitre 011, nature 6281, fonction V20, sous réserve de décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**